

l'OCDE. Le Canada entend soumettre un rapport sur un des aspects des bonnes pratiques de réglementation en 2005.

En 2004, le Canada a continué d'exhorter les membres à poursuivre leurs activités d'assistance technique destinée aux pays en développement.

MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

En 2004, les travaux du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) ont continué d'être axés sur les préoccupations liées à la mise en œuvre exprimées par les pays en développement. Plus particulièrement, le Comité s'est concentré sur les contraintes de mise en œuvre avec lesquelles les pays en développement doivent composer, dont les aspects du traitement spécial et différencié (S&D) et de l'assistance technique. De plus, le Comité a terminé ses travaux sur l'équivalence et a continué de chercher à clarifier la façon dont les obligations liées à la régionalisation et à la transparence seraient mises en pratique. Le Comité a également ouvert le débat sur l'examen trisannuel de l'Accord SPS qui devrait prendre fin en 2005.

Le Comité s'était déjà entendu sur les clarifications à apporter à la Décision sur les questions relatives à la mise en œuvre de l'article 4 de l'Accord (Équivalence) et, à sa réunion de mars, le Comité a adopté une nouvelle précision au sujet du paragraphe 5. L'équivalence demeure un point permanent à l'ordre du jour des réunions du Comité SPS.

En 2003, le Comité SPS a donné son accord de principe sur la proposition du Canada visant à accroître la transparence de la disposition sur le traitement spécial et différencié, sous réserve de l'élaboration de procédures par le Secrétariat. Après avoir discuté de cette proposition à ses réunions de mars et de juin 2004, le Comité s'est entendu, à sa réunion d'octobre, sur l'élaboration de la procédure destinée à améliorer la transparence de la disposition sur le traitement spécial et différencié.

En dépit du plan de travail qu'il a établi en 2003 pour traiter les propositions sur le traitement spécial et différencié dont l'a saisi le Conseil général, le Comité n'a pu prendre de décision sur aucune des questions particulières qui ont été soulevées. Toutefois, le Comité a convenu que la question demeurerait en permanence à l'ordre du jour de ses travaux et que les discussions se poursuivraient en 2005.

Après l'adoption de la décision sur l'équivalence, le Comité a tourné son attention sur la question de la régionalisation. Des réunions informelles ont été organisées sur ce sujet en marge de chacune de ses réunions de 2004. Un certain nombre de pays, dont le Canada, ont déposé des documents sur la question. Certains membres ont fourni de l'information sur les progrès réalisés en vue de l'obtention du statut de zone exempte de parasites ou de maladies. Le Comité poursuivra ses travaux dans ce domaine en 2005.

Le Canada a continué à tenir le Comité informé des faits nouveaux concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada aux réunions de mars, de juin et d'octobre, en le mettant au fait des mesures réglementaires qu'il a adoptées à cet égard et en invitant ses partenaires commerciaux à reprendre leurs échanges avec lui à la lumière des données scientifiques. Le Canada a également encouragé les membres à adopter les améliorations au chapitre du Code de l'OIE sur l'ESB. En marge des réunions du Comité SPS, le Canada a rencontré certains de ses principaux partenaires commerciaux (dont la Chine, Taïwan, Hong Kong, le Japon et la Corée) pour les inciter, en se fondant sur des données scientifiques, à lever immédiatement leurs restrictions à l'importation de la viande de bœuf en provenance du Canada.

Le Canada a également mis le Comité au courant des faits nouveaux entourant la grippe aviaire au Canada lors des réunions de mars, de juin et d'octobre. Comme pour l'ESB, le Canada a expliqué les mesures réglementaires qu'il a prises et a invité ses partenaires commerciaux à reprendre leurs échanges avec le Canada en se fondant sur les données scientifiques. Le Canada a également tenu des réunions bilatérales avec certains de ses partenaires commerciaux (comme l'Afrique du Sud et le Japon) et les a pressés de lever, à la lumière des données scientifiques, les restrictions auxquelles sont soumises les importations en provenance du Canada en raison de la grippe aviaire.

Les membres de l'OMC continuent de recourir au Comité SPS, les pays en développement également, comme tribune d'échanges sur des questions bilatérales. Au cours de l'année, le Canada a soulevé la question des prescriptions du Venezuela en matière de licence d'importation des pommes de terre et de la viande, et est intervenu pour appuyer les préoccupations exprimées à l'égard d'autres questions, dont la directive de l'UE sur les matériaux d'emballage en bois, les prescriptions de l'UE relatives aux sous-produits animaux, les prescriptions d'essais en matière de résidus de la Corée et les nouvelles